

ANNEXE 3 : ATTESTATION DE STAGE

Conformément à l'article D. 124-9 du code de l'éducation, une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève.

Ce document doit être complété et signé le dernier jour du stage par un responsable autorisé de l'entreprise ou l'organisme d'accueil ;

Il sera remis au lycéen stagiaire, ainsi qu'à l'établissement scolaire ;

Il sera conservé dans le dossier de l'élève au sein de l'établissement.

L'entreprise (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :
Adresse :
N° d'immatriculation de l'entreprise :
Représenté(e) par (nom) :
Fonction :

Atteste que l'élève désigné ci-dessous :

Nom Prénom :
Classe :
Date de naissance :

Scolarisé dans l'établissement ci-après :

Nom : Lycée des Métiers Louis Bleriot
Adresse : Boulevard de la Libération - 13700 MARIGNANE
Représenté par M. MACH en qualité de chef d'établissement

a effectué un stage dans notre entreprise ou organisme

du

Soit une durée effective totale de :

Il/elle a réalisé les activités et mobilisé les compétences suivantes :

Activités réalisées	Compétences mobilisées

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil